

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Robert LATAILLADE, Maire de URT.

**Etaient présents :** Mr LATAILLADE, Mr LAVIELLE, Mme MARTIAL, Mr GERVAIS, Mme DIHARCE-LAULHÉ, Mr RELIER, Mr DEKIMPE, Mr ETCHEGARAY, Mr LABEYRIE, Mr MERLIN, Mme MONNIER, Mme NISSEN, Mme POURCHASSE et Mr RECALDE.

**Etaient excusés :** Mme DULUCQ, Mme GALLAGA, Mme MICHEL, Mr NOTARY et Mme TREPS qui ont donné respectivement procuration à Mr LAVIELLE, Mr MARTIAL, Mr GERVAIS, Mr RELIER et Mme NISSEN.

**Secrétaire de séance :** Mme MARTIAL

**Nombre de conseillers** - en exercice : 19  
- présents : 14

### **1 – Compte de gestion 2017 Commune et Lotissement Le Coteau**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif

**Vu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2017 commune de urt, et lotissement le Coteau après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **2 – Compte administratif 2017 - Commune**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Jean Jacques LAVIELLE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

#### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	<b>1 993 001,00</b>
	Réalisé :	<b>1 289 595,91</b>
	Reste à réaliser :	<b>649 000,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>1 993 001,00</b>
	Réalisé :	<b>1 694 416,26</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	<b>2 001 762,35</b>
	Réalisé :	<b>1 627 632,50</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>2 001 762,35</b>
	Réalisé :	<b>2 008 796,78</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

#### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>404 820,35</b>
Fonctionnement :	<b>381 164,28</b>
Résultat global :	<b>785 984,63</b>

- **Lotissement Le Coteau**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Jean-Jacques LAVIELLE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	225 600,37
	Réalisé :	225 599,54
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	225 600,37
	Réalisé :	225 599,54
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	116 621,83
	Réalisé :	116 617,17
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	116 621,83
	Réalisé :	116 617,17
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	0,00

**3 – Affectation des résultats 2017**

- **Commune**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, le 9 avril 2017,

**Considérant**

qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant**

sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

**Constatant**

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	106 165,93
- un excédent reporté de :	274 998,35

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	381 164,28
- un excédent d'investissement de :	404 820,35
- un déficit des restes à réaliser de :	649 000,00

Soit un besoin de financement de :	244 179,65
<b>DÉCIDE</b> d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :	

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	381 164,28
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	244 179,65

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	136 984,63
--	------------

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	404 820,35
--	------------

- **Lotissement Le Coteau**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le 9 avril 2018

**Considérant**

qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant**

sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

**Constatant**

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	5 830,83
- un excédent reporté de :	5 830,83

-	Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
-	un déficit d'investissement de :	0,00
-	un déficit des restes à réaliser de :	0,00
-	Soit un besoin de financement de :	0,00
-	<b>DÉCIDE</b> d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :	
-	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : DÉFICIT	0,00
-	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
-	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
-	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

#### 4 – Budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr le Maire, **vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :**

##### Investissement

Dépenses : 555 400,00

Recettes : 1 204 400,00

##### Fonctionnement

Dépenses : 1 915 484,63

Recettes : 1 915 484,63

Pour rappel, total budget :

	<u>Investissement</u>		
RAR)	Dépenses :	1 204 400,00	(dont 649 000,00 de
	Recettes :	1 204 400,00	(dont 0,00 de RAR)
	<u>Fonctionnement</u>		
	Dépenses :	1 915 484,63	(dont 0,00 de RAR)
	Recettes :	1 915 484,63	(dont 0,00 de RAR)

#### 5 - Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2018

Mr le Maire,

expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi de finances pour 2018,
- les taux appliqués en 2017, et le produit attendu cette année,
- la réforme de la fiscalité directe locale et la mise en œuvre de la Contribution Economique Territoriale Unique,
- la création par fusion de la Communauté d'Agglomération Pays Basque le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il précise qu'un pacte financier et fiscal a été mis en place dans le cadre de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Ce pacte a instauré pour l'exercice 2017 un mécanisme de neutralisation sur les taxes des ménages visant à assurer une triple neutralité :

- La neutralité fiscale pour les contribuables,
- La neutralité budgétaires pour les communes membres,
- La neutralité budgétaire pour l'EPCI fusionné.

Après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **631 936 €**,  
**fixe** les taux d'imposition pour l'année **2018** comme suit :

taxes	taux de référence année 2017	taux votés en 2018	bases 2018	produits 2017
T.H.	14,43%	<b>14,43%</b>	2310000,00	333333
F.B.	14,52%	<b>14,52%</b>	1912000,00	277622
F.N.B.	43,53%	<b>43,53%</b>	48200,00	20981
<b>Total</b>				<b>631936</b>

## 6 - Coupes de bois 2018

Mr le Maire,  
donne lecture à l'assemblée de la lettre de l'Office National des Forêts de Bayonne concernant la coupe à asséoir en **2018** dans la forêt communale bénéficiant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**demande** à l'Office National des Forêts

- **L'inscription à l'état d'assiette 2018 des coupes suivantes :**

Unité de gestion	Surface parcourue	Type de coupe	Destination proposée
8 R	0,43 ha	Rase	Vente en bloc et sur pied